

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du vendredi 21 juin 2024**

Date de la convocation : lundi 17 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, M. Henri JOUANTEGUY, M. Philippe MAENNEL,

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Marie SALESSES donne pouvoir à F. MARTEEL, Mme Marie-Chantal GORDON donne pouvoir à F. DAVAN, M. Alain LAPEYRE donne pouvoir à P. MAENNEL, M. Michel FOLLIOUOT donne pouvoir à J.B. CASENAVE, Mme Gisèle FERRARIS donne pouvoir à H. JOUANTEGUY,

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA,

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 3 Taxes et produits irrécouvrables - Créances admises en non-valeur et éteintes

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Des titres de recettes émis auprès des bénéficiaires et fournisseurs du Service d'Aide à Domicile et des Résidences Autonomie n'ont pas pu être recouverts par la Comptable du Service de Gestion Comptable de Pau qui sollicite donc leur admission en non-valeur.

Service Aide à Domicile Créances admises en non-valeur	182,53 € article 6541
Résidence Autonomie (Beth-Ceü) Créances admises en non-valeur	785,99 € article 6541
Résidence Autonomie (Margalide) Créances éteintes	630,48 € article 6542

Il vous appartient de bien vouloir :

1. Admettre en non-valeur les sommes ci-dessus.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,